



Maine et Loire

NRP : la mort programmée des SIE !

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Une nouvelle étape de la destruction du réseau est en train de se préciser. Un groupe de travail national s'est déroulé le 20 novembre 2020 sur « la relocalisation des emplois des services de gestion pour les professionnels ». **FO DGFIP** a décrypté le contenu des fiches de ce GT.

Les centres de contact des professionnels.

Il est prévu la création de dix centres de contact des Professionnels sur la période 2021/2024 d'une taille d'environ 35 à 50 agents, qui prendront en charge l'accueil à distance de l'ensemble des SIE du ou des départements pour lesquels ils seront géographiquement compétents.

350 à 500 emplois seront supprimés dans les SIE en 3 ans !

Ces dix centres couvriront en 2024, environ 45% de la population nationale des usagers professionnels. Au-delà, une couverture nationale est envisagée.

Fin 2021, une expérimentation sera lancée sur deux sites : Lons le Saulnier et Pau. Ensuite elle sera déployée sur les sites de Perpignan, Carpentras, Cahors, Decazeville, Chalons en Champagne, Alençon, Lisieux, Morlaix

Ces centres seront chargés de :

- répondre aux appels téléphoniques des usagers actuellement adressés aux SIE,
- accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des services de la DGFIP,
- traiter les courriels reçus via la messagerie électronique,
- assurer des actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers.

En résumé, on dessaisit les SIE de leurs tâches les plus courantes et d'une partie de la gestion de leurs dossiers.

Ces centres de contact pourront également accompagner les usagers dans l'utilisation des services en ligne grâce aux outils spécifiques d'assistance à distance dont ils disposeront.

Depuis plusieurs années, les SIE font, avec les « moyens du bord » et en plus de leurs tâches courantes, un lourd travail pour aider les professionnels à créer leurs comptes et à l'utiliser. Maintenant, la Direction Générale juge qu'il faut des outils adaptés et décide de leur retirer cette mission...

Les centres seront en mesure de prendre des rendez-vous (téléphonique ou physique) auprès des SIE dans le cas où la connaissance fine du dossier de l'utilisateur ou l'importance de la décision nécessite de renvoyer vers le SIE... Ben voyons !

Le PNSR « gestion des professionnels »

sera créé en 2021 avec l'emploi de 5 cadres pour l'instant (une vingtaine d'emplois à terme, autant de postes en moins dans les SIE), ses missions :

- expertise aux services locaux sur les questions les plus complexes relatives aux impôts des professionnels (nouveau législatives et applicatives pour les impôts professionnels),
- suivi des taxes annexes (en matière de relance par exemple, dans l'attente de l'automatisation de celle-ci),
- productions documentaires sur les impôts des professionnels, en lien avec les bureaux métiers des services centraux.

Le service national des quitus

sera implanté à compter du 01/09/2021 à Denain et rattaché à la DRFiP du Nord et sera un poste comptable à part entière.

Afin de simplifier l'accomplissement de ces formalités, une solution définie par la DGFIP et le ministère de l'Intérieur consiste à offrir une démarche dématérialisée unique de certificat d'immatriculation qui inclut la demande de quitus fiscal d'immatriculation à partir du portail du ministère de l'Intérieur (téléprocédure ANTS).

La nouvelle application IQUIT, qui sera déployée en 2022, permettra d'intégrer les demandes transmises de manière dématérialisée, traiter les demandes de quitus et transmettre par flux les quitus délivrés aux services préfectoraux.

Celle-ci intégrera un module d'analyse-risque qui induira un traitement automatique ou manuel des demandes selon leurs risques et enjeux.

Le service national assurera la gestion intégrale de la mission de délivrance des quitus, y compris la délivrance des cautions, dispenses de caution et dispenses de visa aux professionnels qui en font la demande.

Ce nouveau service sera constitué d'environ 25 emplois prélevés une fois de plus dans les SIE actuels.

Les services travaillant à distance hors du département exportateur.

La relocalisation des emplois dans la sphère des professionnels offre une nouvelle possibilité : le travail à distance dans un site installé hors du département exportateur et réalisant des missions pour le compte d'un ou plusieurs SIE de ce département.

17 nouveaux services travaillant à distance hors des départements sur lesquels sont implantées des métropoles, seront progressivement créés sur une période allant de 2022 à 2024.

Ils auront 25 agents chacun et seront chargés de travailler à distance pour le compte d'un ou plusieurs SIE d'un même département dont le chef-lieu est une métropole.

Sites d'implantation : Pont-Audemer, Laon, Verdun, Forbach, Chaumont, Vierzou, Fontenay le Comte, Agen, Dax, Valence...

Ce sont là encore près de **425 emplois qui seront prélevés sur les SIE !**

Si ce nouveau projet aboutit, cela sera la fin des SIE de plein exercice que nous connaissons. Il en restera uniquement un service minimum par département, cantonné à quelques tâches.


Pour rappel et à titre d'exemple, dans le Maine et Loire, dans le cadre du NRP, Monsieur Derrac, n'a pas hésité à détruire le réseau de la Gestion Publique, en éclatant, entre autres, les missions entre conseillers et SGC, sonnante la mort de toutes les trésoreries.

Pour continuer la destruction de la DGFIP, l'attaque va être maintenant dirigée vers les SIE.

Combattre le NRP, c'est défendre nos emplois, nos missions, le service public républicain accessible à tous.

FO DGFIP exige le RETRAIT DU NRP !

« Se syndiquer, c'est oser ensemble pour ne pas se résigner seul » j'adhère à FO !

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____	PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____	ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)	
	Fait à _____	le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Bulletin à retourner à Romuald Wiart Cité administrative SIP Angers Est 15 bis rue Dupetit Thouars à Angers